

Toutes les Ecole de Rugby du Comité Territorial de Rugby du Lyonnais se doivent de respecter la charte de bonnes conduites.

Article n°1. Obligation de participer

- > Aux rassemblements et tournois organisés par les comités départementaux et le comité territorial pour chaque catégorie d'âge, y compris avec un effectif réduit ; 2 effectifs réduits regroupés forment une équipe.
- > Aux journées spécifiques -13 et aux CPS -15 organisés dans les départements.
- > Au challenge ORANGE pour les EDR labellisées (recommandation pour les EDR non labellisées).
- > Aux actions de formation et d'information sur la sécurité.

Article n°2. Licences

- > Établir une liste de présence pour chaque rassemblement, y compris le club organisateur.
- > Ne faire jouer que les joueurs et joueuses dûment licenciés dans leurs catégories respectives. Rappel : aucun sur-classement n'est autorisé en Ecole de Rugby.
- > Pouvoir présenter la licence à tout moment.

Article n°3. Engagement

- > Avertir l'organisateur dans la semaine précédant le rassemblement ou le tournoi du nombre d'équipes et de joueurs engagés par catégorie.
- > Prendre contact avec les organisateurs en cas de dégradation des conditions météo pour confirmation de l'organisation du rassemblement ou du tournoi.
- > Respecter l'horaire prévu pour le début du rassemblement ou du tournoi.
- > Au départ du déplacement, téléphoner à l'organisateur pour lui communiquer l'état réel des effectifs et équipes engagées par catégorie et lui indiquer votre heure d'arrivée.

Article n°4. Organisation de tournoi

- > Tracer correctement et en nombre suffisant les terrains en fonction des engagements prévus par catégorie.
- > Assurer la sécurité (accès terrains éducateurs et périmètre sécurité parents).

Commission Territoriale Ecole de Rugby

Charte de bonnes conduites - 28 août 2013

- > Accorder un minimum de temps à la concertation entre les éducateurs et l'organisateur avant le tournoi pour le bon déroulement de celui-ci.
- > Obligation pendant le tournoi de tutorer ses propres doublettes de joueurs arbitres.
- > Communication et prévention aux parents et amis accompagnateurs et/ou spectateurs pour prévenir tout débordement verbal ou autre lors des rencontres dans les tournois EDR.
- > Remplir la grille d'évaluation et la remettre au club organisateur
- > Envoyer au responsable départemental du lieu du tournoi ou du rassemblement, dans la semaine qui suit, les feuilles de présence, les tableaux qualitatifs et quantitatifs ainsi que les grilles d'évaluation (feuille de match pour les - 15) des clubs participants et du club organisateur

Article n°5. Formation

Educateurs

- > Obligation d'avoir au minimum un éducateur formé et breveté fédéral par catégorie et recommandation forte d'avoir un éducateur formé et breveté fédéral par équipe pour les EDR labélisés, tendre vers cet objectif pour toutes les EDR.
- > Formation de doublettes de joueurs- arbitres dans la catégorie des - 13 ans et pour chaque équipe. Cette formation doit avoir lieu régulièrement au cours des entraînements de l' EDR et complétée par la présence obligatoire de ces doublettes au C.P.S. arbitrage des - 13 ans.
- > Participation aux actions fédérales pour les éducateurs confirmés.

Jeune joueur

- > Application du plan de formation du joueur et des niveaux à atteindre par étape, tels qu'établis par la Direction Technique Nationale.
- > Assurer le suivi du joueur. En changeant de catégorie, l'enfant change souvent d'éducateurs. Il est important que ceux qui le découvrent aient connaissance de son parcours, de son niveau, de ses forces et ses manques.

Article n°6. Ethique et règlement

- > Avoir une attitude et un comportement irréprochable de tous les éducateurs et dirigeants, que ce soit sur les bords de touche, avant et après chaque rencontre.
- > Avoir une attitude correcte vis-à-vis de tous : organisateurs, arbitres, éducateurs, joueurs adverses mais aussi ses propres joueurs, spectateurs...

- > Eviter tout dérapage verbal ou physique.
- > Agir auprès des supporters et/ou parents de son collectif pour garantir, maintenir ou rétablir un climat de sérénité autour des rencontres
- > En toute circonstance, rester courtois et polis.
- > Veiller au temps de jeu équitable de l'ensemble des joueurs et joueuses de son collectif.
- > Application pour chaque catégorie du seul règlement des fiches « Rugby Digest » FFR et des dispositions prises par le CRL comme l'interdiction de l'usage de crampons métalliques sur l'ensemble des activités EDR (toléré pour les - 15 mais état à vérifier) et l'incitation forte des protèges dents pour les - 15 et - 13 (recommandé pour les catégories inférieures).
- > Respect des différentes chartes : jeune joueur, éducateur, dirigeant et parents.
- > Proscrire la consommation d'alcool et de tabac sur l'aire de jeu.

Article n°7. Communication

Auprès des parents

- > Organiser des réunions d'information pour les parents. Comme à l'école, les parents aiment connaître les buts fixés à l'enfant, sa progression, sa performance, ses comportements : les objectifs de l'EdR, les objectifs par catégorie, son fonctionnement, les rassemblements, le rôle et l'attitude des parents, ...
- > Informer suffisamment tôt les parents des calendriers des tournois et rassemblements.

Au près des comités

- > Etablir suffisamment tôt les demandes d'autorisation de tournoi sur invitation et de sortie de l'EdR pour toutes actions en dehors du Comité de Rugby du Lyonnais. (Formulaire CRL)
- > Communiquer les bilans et résultats des tournois organisés sur invitations.